

TRESORS DE MON PAYS

M. MOECKLI ET M. JORAY

# LA NEUVEVILLE



EDITIONS DU GRIFFON  
NEUCHÂTEL



*TRÉSORS DE MON PAYS*

10

# LA NEUVEVILLE

SIMPLE HISTOIRE  
D'UNE PETITE VILLE

par

MAURICE MÖCKLI-CELLIER

1893 - 1941

A travers La Neuveville

par

MARCEL JORAY



ÉDITIONS DU GRIFFON

NEUCHÂTEL

**LA COUVERTURE DE CE LIVRE, DESSINÉE PAR  
MAURICE ROBERT**

**REPRÉSENTE L'UNE DES ANCIENNES BANNIÈRES DE LA  
NEUVEVILLE, DE 1395. ON RECONNAÎT LA CROSSE DE  
L'ÉVÊQUE, LA HACHE DE BIENNE ET LA CLEF DE LA  
NEUVEVILLE. PHOTOS A. ACQUADRO, LA NEUVEVILLE, A  
L'EXCEPTION DE LA VUE AÉRIENNE DU SERVICE TOPO-  
GRAPHIQUE FÉDÉRAL. IMPRESSION DU TEXTE PAR L'IM-  
PRIMERIE J. BAUMANN, LA NEUVEVILLE. COUVERTURE  
TIRÉE PAR LA MAISON JORDI A BÉLP. HÉLIOGRAVURE  
DE ROTO-SADAG S. A., GENÈVE.**

**ACHEVÉ D'IMPRIMER EN DÉCEMBRE 1945.**

## Simple histoire d'une petite ville

**L**A Neuveville. Une petite ville, très petite même, dont il serait ridicule d'exagérer le rôle historique. Aussi, telle n'est pas notre intention.

L'histoire, cependant, s'élabore partout où naît la vie civique, dans les centres modestes comme dans les vastes agglomérations. On a souvent fait la remarque que la Suisse doit, pour une bonne part, son existence à l'intensité d'action qui, dès le plus lointain moyen âge, caractérise ses bourgades les plus humbles, et qu'aujourd'hui encore, une de ses originalités réside dans la vigueur de sa vie communale. Il peut donc n'être pas absolument inutile, et il est sûrement intéressant de saisir, en un bref raccourci, l'évolution d'une de ces bourgades et d'en extraire en quelque sorte les « constantes » qui, sous le fatras des événements, expliquent cette évolution et les réactions diverses de son histoire contemporaine.

Evolution née des circonstances et voulue par des hommes. Nous tenons dès lors, dans le cercle restreint qui sera le nôtre, toute la complexité de l'histoire, si générale soit-elle. La part du destin et du milieu, à laquelle aucun groupe humain n'échappe, mais qui lui enlève son intérêt le plus vivant, s'il ne s'y ajoute la volonté déterminée de ce même groupe, sans quoi il n'est pas d'histoire.

Or, et c'est là ce qui nous paraît légitimer une telle étude : l'histoire de La Neuveville, sous son aspect humblement local, est une œuvre de volonté tenace, au même titre que la Suisse représente un effort constructif et continu, et non seulement une concordance en quelque sorte providentielle de faits.

Essai de synthèse. C'est dire que, sans les dédaigner, nous laisserons dans l'ombre la multitude des événements pour n'en retenir que l'essence susceptible d'éclairer l'attitude finale de la cité. A qui veut les connaître, ces faits sont enregistrés dans des livres d'histoire, des articles de revues et de journaux, et dans nos archives.

### I. Les origines

#### a. *La naissance commandée par la position géographique.*

Sa naissance et son caractère originel, La Neuveville les doit à ce double facteur : sa position géographique et la nature de sa terre. Le premier décidera de la construction du château, le Schlossberg, devant d'une trentaine d'années la fondation définitive de la ville, qui trouvera ses moyens de vie dans la culture de sa terre, c'est-à-dire la viticulture. Cette double origine, elle ne la crée pas, elle la subit.

Pays de marche. La Neuveville le sera dès avant son éclosion à la vie historique. Le Schlossberg, érigé en l'an 1283 par Henri d'Isny, Prince-

Evêque de Bâle, s'élève seul sur son piton de rocher, dans une région presque déserte, mais précieuse à son propriétaire, parce que confins de ses domaines, face au Comté de Neuchâtel. Construction strictement militaire, qui, d'emblée explique l'organisation, militaire aussi, de la future agglomération projetée à ses pieds. Car un château pareil suppose une garnison, et les moyens financiers du Prince-Evêque ne peuvent supporter l'entretien d'un corps de troupes permanent et spécialement affecté à une mission de garde forcément intermittente. La conséquence politique de ce point de départ ne se fera pas attendre; ce sera presque immédiatement l'octroi de franchises très larges de la part de l'Evêché.

#### *b. Les moyens de vie commandés par la vigne.*

La vie économique, dès l'abord aussi, est conditionnée par la terre. Il s'y ajoutera par la suite d'autres activités, mais la vigne reste, aujourd'hui encore, le fondement de la cité. Les communications sont rares: le lac uniquement en direction de l'est et du sud, de mauvais chemins vers le nord, une barrière politique stricte à l'ouest. Pas de carrefour de routes qui appelle les marchés et les foires. En revanche, des coteaux ensoleillés, un lac, source de chaleur encore, une température relativement élevée, renforcée par des pans de rochers constamment chauds à la main. Une terre caillouteuse dans les parchets en pente. Une seule culture s'imposait, la vigne. A tel point qu'à notre époque encore, on se voit contraint de lui rendre ce qu'on avait voulu consacrer à d'autres plantes.

Les arbres mêmes confirment ce jugement. L'abricotier, le pêcher, le mûrier, le figuier, l'abondante damassine n'appellent-ils pas, dans leurs environs immédiats, le pampre rouge ou blanc? N'est-ce pas là les plantes du Valais, de Lavaux, du Midi?

On sera donc vigneron, et vigneron encore. Jusqu'aux horlogers de nos jours qui, dans les murets achetés-au hasard des ventes, manieront le croc à trois dents et, dans les ordons tirés à la corde, promèneront la bossette de sulfate. L'herbe y devient vite sèche et le blé rare. Le foin, on doit le chercher à la Montagne de Diesse et dans les marais de la Thièle; les légumes sont amenés par les Seelandais d'en face.

On n'a pas le choix, vous dis-je. Le cep seul s'agrippe sur les pentes graveleuses, y pousse des racines assez robustes pour puiser l'humidité profonde et résister à la sécheresse prolongée. La vigne donc s'impose, le chasselas tortu, la treille fourchue, le pineau aux grains menus. Les prix baisseront, le phylloxera s'y mettra, puis le mildiou, et d'autres, et d'autres... Qu'importe. On jurera, on s'escrimera, on bataillera, le front dur, les dents serrées et... on replantera. Le chanson de Dalcroze - *Plantons la vigne* -, les Neuvevillois l'ont chantée avant la lettre, de leurs bras noueux, de leur torse courbé en deux, de leurs jarrets secs et tendus, de leur gosier aussi, râpé par le jus aigrelet du baril. La victoire semble désormais acquise. Il le fallait, parce que rien d'autre ne s'offrait.

Ne pensez-vous pas que cette lutte âpre a laissé quelque chose dans le caractère du Neuvevillois d'aujourd'hui, dans cette volonté têtue, dans cette prudence vigilante, dans ce chauvinisme local qu'on lui reproche parfois, adouci par la poésie de la gerle, du pressoir et de la cave.

## II. La volonté politique

### a) L'organisation interne.

Pays de marche; franchises. Les deux choses vont de pair.

Et la liberté doit avoir pour les hommes un certain attrait puisque, le plus souvent, quand il s'est agi de peupler une région déserte, on y a attiré les colons en les déclarant, dès l'origine, « gens libres et de franche condition ». L'Evêché a connu d'autres exemples de ce genre. Mesure nécessaire peut-être; et habile par surcroît. Pour protéger les frontières de leur Empire contre les Barbares, les Romains y installèrent des peuplades de ces mêmes Barbares, qui devinrent leurs plus fermes soutiens. Toute comparaison d'espèce étant exclue, convient-il de prêter à l'Evêque Gérard de Vuippens un génie semblable, qui l'aurait poussé à établir, face à Neuchâtel, des Neuchâtelois mêmes, ces gens de Bonneville au Val-de-Ruz, outrés du traitement inhumain que le Comte Raoul fait peser sur eux? La question est oiseuse. Il nous suffit de savoir que dès sa fondation et tout au long du XIV<sup>me</sup> siècle, La Neuveville (qui pour lors se nommait Bonneville), jouit de franchises très larges dans tous les domaines, administratif, judiciaire et financier.

Les Conseils s'organisent librement. Le Châtelain, nommé par le Prince-Evêque, les préside et assure l'exécution des décisions prises; le Souverain a le droit de sanction des règlements élaborés par les Conseils. La justice est du ressort de la Ville; le Prince n'intervient qu'en cas d'appel dans les causes importantes, par l'intermédiaire d'un tribunal suprême composé de trois juges du Prince, et de trois juges de la Ville, Tribunal présidé par le Châtelain. Les bourgeois ne peuvent être arrêtés qu'en vertu d'un mandat délivré par le Conseil. Et les franchises financières, pierre de touche de l'indépendance d'un pays? En 1341, Jean de Vienne confirme les franchises précédemment accordées et déclare « toutes personnes bourgeoises et leurs biens à perpétuité libres de toute imposition quelconque ». Les droits utiles du Prince se réduisent à ceci: perception de la moitié des amendes, moitié du produit de la traite foraine, débit du sel à un prix modique et dîme de la graine, qui se réduit à peu de chose en pays du vignoble. De plus, désireux d'unité, les Neuvevillois, en 1386, dégagent le Schlosberg des hypothèques contractées par les Princes-Evêques, à charge pour ceux-ci de conserver le château avec la ville. Un demi-siècle d'efforts tenaces et tendus vers un but précis a donc valu à La Neuveville une sorte d'autonomie, pour le moins égale à celle de Bienne.

Entre temps, les yeux fixés sur les bourgeoisies-modèles de la Suisse, solidement installée dans ses privilèges, elle jette les assises de sa vie communale, appuyée sur son organisation corporative. Les pêcheurs, les vignolans ou vigneronns, les escoffiers ou cordonniers se sont en effet groupés en corporations; ils veillent jalousement à la sauvegarde de leurs intérêts professionnels, assurent des devoirs de solidarité sociale et, de concert avec les bourgeois, donnent le ton à la vie civique, non sans déjà faire preuve d'un certain exclusivisme à l'égard des « étrangers ». Un demi-siècle de travail intense et ingrat, sans gloire et sans panache, au cours duquel, à l'abri des murs surmontés de tours, parmi le labeur des vignes et du lac, tout ce petit monde, dépourvu de profondes racines historiques, se mélange, s'amalgame, se fond dans le creuset de l'expérience administrative et civique. Il en résulte un système mi-corporatif, mi-bourgeois (l'aristocratie manque aux villes neuves),

bien fermé d'ailleurs, mais qui est en train de donner à la cité la tradition sans laquelle il n'est rien de durable.

### *b. L'autonomie par le jeu de l'alliance bernoise.*

L'heure a sonné d'une nouvelle phase de notre histoire locale, celle des alliances, celle de la diplomatie, dirions-nous, si nous voulions prêter à nos ancêtres une ampleur de vues qu'ils ne se soupçonnaient probablement pas, dont, du moins, ils ne soupçonnaient pas les très lointaines conséquences. De ces alliances, la plus importante est celle qui, dès 1388, liera le sort de La Neuveville à celui de la République de Berne.

Elle semble s'être conclue sans grands travaux d'approche et sans difficultés. Par conséquent, il faut croire qu'elle répondait à un penchant réel commandé par des intérêts réciproques. Il est difficile de dire de quel côté est partie l'initiative de l'opération. La question, d'ailleurs, est secondaire. Quand on le veut véritablement, on se rencontre aisément.

La Neuveville, jusqu'alors, avait voué ses efforts à son organisation interne et à l'affermissement de ses franchises. L'alliance avec Berne constitue le prolongement naturel de cette politique, en s'appuyant, et là réside l'audace neuvevilloise, sur une force extérieure qui, en même temps, mettait la ville à l'abri d'un coup de force venu de l'ouest par exemple. La faiblesse congénitale, militaire surtout, de l'Evêché, ne fut certainement pas étrangère à la tactique des Neuvevillois, isolés aux confins de la Principauté, et privés d'un secours immédiat et efficace. Les princes étaient assez forts pour menacer les franchises acquises par La Neuveville; ils ne l'étaient pas assez pour défendre la ville elle-même. Cette constatation explique la manœuvre de la petite cité.

Mais pourquoi Berne?

En Berne résidait la force, une force jeune, active, qui s'était affirmée aux dépens des seigneurs environnants, dont l'organisation interne avait peut-être servi de modèle à La Neuveville, force en même temps assez éloignée et assez récente pour qu'on n'ait pas à craindre d'elle des visées impérialistes. A ce moment, d'ailleurs, Berne cherchait des alliés autant que des territoires; et on ne l'imagine pas se brouillant avec l'Evêché de Bâle, puissance spirituelle respectée. Le choix était donc habile et adéquat à ce qu'on en attendait: une puissance présente mais non annexionniste. Et, brochait sur le tout, des liens économiques utiles. Les familles bernoises avaient déjà des intérêts dans la contrée, sous la forme de propriétés terriennes, les vignes. La République pouvait devenir un débouché intéressant pour la production vinicole de la petite ville. De plus, à cette époque, Bienne n'avait pas renoncé à ce qu'elle appelait ses droits sur La Neuveville. La parade donc était adroite pour cette dernière, de mettre Berne dans son jeu. Mais que cherchait Berne dans cette alliance? Berne, à peine sortie des langes, inaugure son rôle, capital au point de vue suisse, rôle auquel la Suisse romande doit de faire aujourd'hui partie de la Confédération. Orientée vers l'ouest, elle prend contact avec Fribourg, avec Genève, elle s'annexera plus tard le Pays de Vaud. Du côté nord, elle construit un glacis contre la Bourgogne d'abord, contre la France ensuite. A l'occasion, elle agit diplomatiquement dans le Pays de Neuchâtel; avec le temps, elle attirera par l'alliance l'Evêché de Bâle dans le giron helvétique. Pour le moment, elle cherche à nouer des liens avec Bienne, avec l'Erguel, avec la Prévôté. La Neuveville n'est donc qu'un élément de cette chaîne qui

embrasse tout le rempart jurassien. Un anneau qui n'acquiert sa signification que parce qu'il fait partie d'un tout. Pour les Neuvevillois, l'alliance était avant tout de nature politique; pour les Bernois, elle était surtout de nature militaire. Et c'est par là qu'elle s'affirmera. Si les Neuvevillois ont dû vouer une attention soutenue à leur organisation militaire; s'ils ont participé à la plupart des faits d'armes de l'ancienne Confédération, c'est par fidélité à l'alliance bernoise. On les trouve à Greifensee, à Grandson, à Morat, à Dornach, en Italie. Gros sacrifice pour une petite ville; il ne lui paraissait pas disproportionné aux avantages politiques, à la situation privilégiée, à l'indépendance quasi effective que l'alliance lui valait.

Les Neuvevillois, en s'alliant à Berne, pensaient assurer leur autonomie locale. En réalité, ils accomplissaient une démarche qui devait finalement lier leur sort à la Suisse, avant même que l'Evêché de Bâle se fût engagé dans la même voie. Au point de vue national, le grand pas est fait, dont 1815 marquera la consécration définitive. S'il est une occasion où le passé ait lié le présent et l'avenir, c'est celle-là. A tel point qu'en 1815, on se passera de l'avis des vivants. Les morts, véritablement, ont commandé...

### III. La prise de contact avec la Suisse romande

#### a. La Réforme.

Un souverain nominal, le Prince-Evêque, trois fois sur quatre Suisse alémanique ou Souabe; un allié, Suisse allemand encore. Le poids de ces influences n'allait-il pas étouffer le caractère de ces «Welsches», nouvellement établis sur la rive nord du lac, séparés de la Romandie par l'obstacle neuchâtelois? Un événement survint, qui allait donner à notre ville le contact avec la Romandie, dès lors sa vraie patrie intellectuelle. Il s'agit de la Réforme.

Date importante en effet pour La Neuveville, cette journée de décembre 1530, qui décide de son sort religieux. Car, à cette époque, religion et politique se touchent de près. S'il fallait resserrer en une formule, un peu arbitraire comme toujours en pareil cas, les répercussions diverses de l'adhésion neuvevilloise au protestantisme, le point de vue strictement religieux étant réservé, nous nous hasarderions à dire que la Réforme y a renforcé le rapprochement politique avec Berne, relâché les liens avec l'Evêché et qu'elle a donné à La Neuveville son climat intellectuel et moral romand.

La Réforme, suscitée chez nous par le zèle de prosélytisme de Farel, a été un acte de volonté réfléchi. Elle est aussi, comme chez tous les alliés de Berne, l'effet direct d'un calcul de la part de LL. EE. Du jour où Berne embrassait la Réforme, il était logique (pour qui veut bien se placer dans l'esprit du temps), qu'elle visât à l'unité religieuse de tous ses tenants et aboutissants. L'ardeur de la lutte, l'ampleur des intérêts spirituels et matériels engagés, expliquent cette politique dont l'insistance peut être recueillie dans les archives neuvevilloises. Que Berne ait délégué à La Neuveville des réformateurs calvinistes plutôt que zwingliens, c'est la preuve qu'elle respectait le caractère welsche de son allié et que les nuances doctrinales, aux yeux de son Conseil, ne jouaient pas un grand rôle. De même que la Réforme devait séparer à jamais le Pays-de-Vaud de la Savoie et de l'Evêché de Lausanne, elle devait enlever au Prince-Evêque de Bâle une part de son influence sur tout le Jura-Sud, allié de Berne. Elle correspondait aux aspirations religieuses

de la majorité des bourgeois consultés en décembre 1530; elle correspondait certainement à la politique générale de La Neuveville, inaugurée par l'alliance de 1388, consacrée par le massacre de Grandson et par les trophées de Morat.

La Réforme affirme donc la continuité de l'alliance bernoise; mais elle vaut à notre ville un nouvel horizon, la Suisse romande, et par là crée un ressort de vie spirituelle, véritable bouclier contre le danger d'une infiltration alémanique qui d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, n'effleure pas l'esprit des gouvernants bernois, mais aurait pu découler de la communion politique des deux villes. Désormais, les idées, les doctrines, la lumière nous viennent de l'ouest; le contact avec le dehors s'effectue par le canal de Genève, la vraie capitale spirituelle de la Suisse romande. Contact religieux surtout, presque exclusivement même; mais le calvinisme ne travaillait-il pas toute la Suisse romande, et n'affectait-il pas toutes les formes de la vie sociale?

Le temple devient le centre de cette vie qui inspire les actes des autorités, influence les habitudes des citoyens et s'insinue dans l'intimité de la vie familiale. Le Consistoire ou Tribunal des mœurs, une création calviniste, s'érige en pouvoir légal, secondaire certes, mais actif et dont les ordonnances rappellent celles de Genève. Le corps ecclésiastique est recruté en Suisse romande, en France même, jusqu'au moment où la ville elle-même deviendra une pépinière de théologiens. La vie religieuse est intense, le catéchisme d'Osterwald constitue le bréviaire quotidien, les cultes sont fréquents, les pasteurs jouissent de certains droits de préséance qui trahissent leur influence civique, les écoles se développent et, tout naturellement, ce sont les pasteurs encore qui y donnent le ton. Le Refuge, cette vague de renouveau spirituel et intellectuel très profitable à la Suisse romande, bat les portes de la petite ville. Quand il s'agit d'ériger un nouveau temple, pour remplacer l'ancien devenu insuffisant, c'est à Neuchâtel qu'on ira chercher les plans; le temple actuel, en effet, reproduit, en réduction, le Temple du Bas de Neuchâtel.

La Suisse romande traduit, dans son œuvre littéraire, l'expression de cette main mise du calvinisme sur les esprits, de ce coup de fouet donné à son intellectualité. La Neuveville ne peut fournir un tel témoignage. Mais elle participe de cette libération de l'esprit critique, en même temps que de cette discipline morale qui caractérisent la Réforme.

#### *b. La tradition scolaire.*

Et peut-être est-il indiqué de rapporter à la Réforme aussi le développement de l'édifice scolaire de notre ville. Les écoles y existaient antérieurement déjà, mais elles semblent avoir alors vraiment conquis la faveur publique. « Considérant qu'une bonne escholle est la pépinière de l'Eglise et de l'Etat », ainsi s'exprime le Manuel du Conseil du 25 février 1641, à propos de la création, en marge des écoles ordinaires, d'une « école latine » à l'usage des élèves spécialement doués, institution qui aura à sa tête le plus souvent un pasteur sans autre fonction et à plusieurs reprises des réfugiés français. Après l'instruction populaire, la formation des élites. S'il est vrai que la Réforme a stimulé l'éducation générale du peuple, on constate que La Neuveville s'efforçait de suivre le courant.

Elle l'a si bien suivi que désormais l'instruction publique sera un de ses principaux soucis. A l'instar des villes romandes de Genève, Lausanne, Neuchâtel, elle tend dès le XVIII<sup>me</sup> siècle, à devenir une ville d'éducation

pour les jeunes gens et jeunes filles de langue étrangère, désireux d'étudier le français. Ses pasteurs y créent des pensionnats où affluent plus particulièrement les Suisses allemands, les Allemands, les Anglais, les Ecossais. La Suisse romande n'est-elle pas la seule terre de langue française où ces étrangers retrouvent leur atmosphère religieuse?

La tradition s'est maintenue jusqu'à nos jours, avec ce changement que l'étude de la langue, l'un ou l'autre cas mis à part, se donne à l'Ecole de commerce. La cité consacre environ le quart de ses dépenses à la bonne marche de ses divers établissements d'instruction. Il y a là, pour une petite ville de 2500 habitants, un effort plus qu'ordinaire, qui exprime une volonté ancrée dans les mœurs. Cette volonté, nous en discernons pour notre part l'origine dans l'apport de la Réforme. Celle-ci a créé une ambiance favorable à l'instruction, elle dessine le cadre de notre édifice scolaire. Sans la Réforme, il faut le dire aussi, sans l'agrément de son climat et de sa situation, La Neuveville n'aurait pas acquis dans ce domaine une réputation qui dépasse les limites du canton et de la Confédération.

### *c. Le caractère du Neuvevillois.*

Nous n'aurions pas épuisé ce sujet si nous ne relevions l'empreinte dont le calvinisme a marqué le Neuvevillois. Nous ne parlons pas de la foi elle-même, mais de ce modelé général du caractère qui se perpétue jusqu'aujourd'hui et que subissent sans le vouloir les éléments nouveaux de sa population.

N'attendez pas du Neuvevillois la ferveur démonstrative, l'exaltation extatique, ni même le libre abandon de l'âme simple. Pas d'esprit plus éloigné de la secte tapagense, pas d'attitude plus défiante à l'égard de l'enthousiasme mystique. On y a la foi, certes, mais une foi pleine de circonspection, qui reste dans l'abri secret de la conscience et ne s'extériorise guère. Cette foi s'affirme par un attachement collectif à l'Eglise, par une collaboration massive aux cérémonies et aux œuvres ecclésiastiques; elle exclut l'acte public d'affirmation individuel, le prosélytisme du laïque qui se sent l'âme détachée de l'évangéliste. On abhorre être suspecté d'indifférentisme; mais on se garde à carreau contre le reproche de « mômerie ». L'« esprit critique » de la Réforme, levain de la conviction personnelle, semble s'être mué en une hantise de la critique des autres à l'égard de soi-même. Peut-être aussi cette pudeur intime qui fait du Suisse romand calviniste le moins romantique des hommes, et du Neuvevillois, à ce point de vue du moins, le plus romand des Romands. Cette modération de l'attitude spirituelle prête au Neuvevillois, sans qu'il le soit réellement, une apparence de sceptique. Il manie l'ironie avec délice, comme le Neuchâtelois; il affiche un formalisme désuet, comme le vieux Genevois; et cependant il sait goûter aux joies de la vie comme le Vaudois. Mais il y goûte silencieusement, comme à un bien venu de la terre, silencieuse elle-même, jusque dans son épanouissement.

Le Neuvevillois s'attache à ses amitiés, mais après une longue étude; il s'abandonne même jusqu'à la confession, mais c'est là un honneur suprême qu'il ne galvaude jamais. Il hait la tape familiale, l'embrassade prématurée, la cascade de compliments. Sans être pour un sou « bourgeois ancien régime », (c'est là un pur cliché), il reste « petit bourgeois », si l'on entend par ce mot une prudence innée en face de la novation trop souvent verbale de notre époque, un calcul exact des possibilités, l'habitude saine du bilan du doit et

de l'avoir. L'aventure est absente de son cerveau; l'esprit moutonnier aussi. L'audace lui fait dresser l'oreille; elle n'ébranle pas ses méninges. Il se réclame avant tout de la logique et de la raison. Il jette un coup d'œil par-dessus le mur de son voisin; il ne l'imitera pas servilement. Il connaît ses défauts; il ne cherche guère à s'en défaire, car ils lui ont valu certaines vertus.

Maître chez lui pendant des siècles, il a puisé à ce rôle une confiance en soi qui le garantit de la marche en troupeau. Pour tout autant, il n'est pas immobiliste; mais il n'avance que quand il est certain d'avoir posé le pied sur un sol ferme. Qu'on le blâme de cette attitude, si on peut lui offrir l'exemple des bénéfices de l'autre méthode. Il attend, pour changer la sienne, la preuve de son erreur. On ne la lui a point encore servie...

#### IV. L'aboutissement, sinon idéal, du moins logique : la réunion à Berne

Et les siècles s'écoulaient, avec leurs démêlés inévitables, celui qui, par exemple, en 1734, nous valut une révolutionnette locale, dite de Petitmaître, qui, sous une forme un peu équivoque, traduit les aspirations de la population à l'encontre de Conseils teintés de népotisme. Mais il ne faudra rien moins que la Révolution française pour bouleverser le traintrain de ce petit ménage austère. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette période qui se confond avec l'histoire de l'Evêché. Comme celui-ci, La Neuveville subit les événements, avec leur cortège de misère économique, de charges financières et militaires et de toute puissance centralisatrice. La conclusion, après l'avance des Alliés, c'est l'incorporation au canton de Berne. Quelle sera l'attitude de La Neuveville à l'égard de ce fait historique capital ?

Trois solutions furent évoquées au sein des Conseils et de la Générale bourgeoise : constitution d'un canton formé de l'ancien Evêché de Bâle, réunion à la République de Berne ou à la Principauté de Neuchâtel, cette dernière solution suggérée, semble-t-il, par Neuchâtel même, et qui ne retint pas longtemps l'attention des Neuvevillois.

La Neuveville, sujet autonome de l'Evêché et alliée de Berne, sur qui repose une politique si favorable à ses intérêts, doit trouver son statut définitif. Dans les délibérations de l'époque, on sent une certaine hésitation. Le rêve serait la situation d'avant la Révolution avec, en plus, les conquêtes civiles de cette dernière. L'évolution des événements, les calculs de la diplomatie s'y opposent. Les Conseils de la ville ne manquent pas, à cette occasion, de dresser le bilan des droits étendus que leur valait l'ancien régime. Et ce bilan est véritablement impressionnant. Ils espèrent trouver de l'appui auprès de certains délégués suisses désireux de limiter l'importance de Berne. Cependant leur sens aigu des réalités leur fait vite mesurer l'inanité de leurs espoirs secrets. L'Evêché, décidément, ne deviendra pas canton.

Dès lors leur décision est prise. S'inspirant de la tradition historique de l'alliance, soucieux aussi de sceller leur incorporation à la Suisse, ils préconisent, et leur appel trouve l'écho unanime de la population, la réunion au canton de Berne. Le Pacte d'alliance de 1388 a trouvé son aboutissement définitif. La Neuveville deviendra bernoise. Avec une position diminuée cependant, remarquons-le. Ils étaient alliés; ils seront concitoyens, ce qui, en face de la masse de l'ancien canton, signifie un affaiblissement d'influence et d'indépendance.

L'histoire est faite non seulement de succès, mais aussi de renoncements, quand on veut sauver l'essentiel. Nous parlons sans enthousiasme, mais

sans rancœur, sans signaler même l'attitude un peu brusquée de Berne à l'égard de l'ancien Evêché, en cette période où le Jura a payé les fautes d'un régime séculaire sans grandeur, sans prestige, qui, à aucun moment de notre histoire, n'a su créer parmi ses sujets le sentiment de l'unité jurassienne et celui de la fidélité à une dynastie nationale.

La Neuveville avait pu se constituer en république presque indépendante vis-à-vis du pouvoir débile des Princes-Evêques. A une époque de regroupement des forces suisses, de marche vers une unité nécessaire, prouvée par la débâcle de 1798, son particularisme devait être la rançon de son rattachement désiré à la Suisse, par l'intermédiaire du canton de Berne.

Et pourtant, ce particularisme survit. Et il se manifeste tout aussitôt. Dès le 24 septembre 1815, en effet, le Conseil de La Neuveville proteste contre le fait qu'un acte d'origine délivré par lui ne soit pas reconnu par Berne, excipant du fait que ce droit lui a été accordé par le Prince-Evêque en 1368. Naïveté certes, mais qui traduit la nostalgie des franchises passées. En janvier 1816, La Neuveville se refuse à nommer des délégués à la Cour baillivale de Cerlier, district auquel elle est désormais rattachée, sous prétexte que ses délégués devaient siéger en compagnie d'un greffier et d'un sautier étrangers à la langue française. Nouvelle rebuffade de LL. EE., assez verte dans ses termes, accompagnée cependant d'apaisements à l'usage des scrupules linguistiques neuvevillois. Cet apaisement sera définitif, après le Sonderbund, quand La Neuveville, avec la Montagne de Diesse, formera un district distinct, décision sage que nous voulons croire définitive, abstraction faite des correctifs secondaires, justifiés par la malignité des temps.

## V. Le présent : la mission culturelle

Nous avons cherché à déterminer les « constantes » de notre modeste histoire. En quelle mesure La Neuveville reste-t-elle fidèle à ces constantes ?

Au point de vue politique, elle ne saurait plus prétendre à un particularisme révolu, et compensé d'ailleurs par son intégration définitive à la Suisse.

Au point de vue économique, son destin semble fixé aussi. La Neuveville reste ce qu'elle a toujours été, une terre à vigne, une cave à vin. Après une période critique, au début du siècle, la crise viticole semble vaincue; notre vignoble tend plutôt à se développer, grâce en partie aux mesures intelligentes de nos autorités et à la vogue des crûs du pays. On ne connaît pas la mévente chez nous; la culture de la vigne assure aux travailleurs de la terre un revenu même supérieur, actuellement du moins, à celui des paysans de nos montagnes.

Du passé, La Neuveville a maintenu et étendu le cadre de ses institutions scolaires. Elle a renforcé sa tradition de ville d'études à l'usage des jeunes gens désireux de s'initier à la culture française. A tel point que cette tradition est devenue un facteur de prospérité économique. L'industrie horlogère, prolongement de la fabrication fine apportée autrefois par les Genevois, s'est installée chez nous dans une mesure modeste; elle s'y maintient tant bien que mal, sans rompre l'équilibre de nos activités diverses. C'est même notre caractéristique que cette stabilité économique dont les trois facteurs sont la viticulture, l'« industrie » scolaire et l'horlogerie, alliés au rôle de petite capitale administrative, qui maintient nos liens avec la Montagne de Diesse presque exclusivement agricole.

### Rôle culturel ensuite.

Placés à la frontière des langues, exposés aux infiltrations alémaniques, nous voulons être un boulevard modeste, mais vivant, de la Suisse romande, C'est un idéal jurassien dans lequel se fonde notre rôle de Neuvevillois, basé sur notre tradition. Après avoir frayé pendant des siècles avec Berne tout en restant membres de l'Evêché, nous sommes placés pour aider à une œuvre de réajustement entre les deux parties du canton. Il ne doit rien en coûter à nos droits ethniques et linguistiques; il en coûtera peut-être à Berne quelques concessions dans certains domaines, une autonomie plus grande par exemple dans notre organisation scolaire et la formation de notre élite intellectuelle.

Comme Neuvevillois, nous avons vécu pendant des siècles un peu en marge de l'Evêché; le moment est venu de nous coller davantage au Jura, en vue de cette œuvre de défense, qui est le véritable lien, et presque le seul actuellement, de par la force des choses, entre les différentes parties du Jura. Nous coller au Jura, et nous tous, Jurassiens, nous coller intellectuellement à la Suisse romande. Plus le Jura sera vivant, plus il cultivera son entité et sa langue, dans toutes les couches de la population, plus il donnera aussi de vitalité à ce canton, qui, par sa double composition, représente une petite Suisse. Pour faire prévaloir son indépendance politique, le Jura, au moment propice, a manqué d'hommes et de principes d'union; pour assurer son intégrité culturelle, il possède aujourd'hui des associations entourées de respect et qui ne doivent pas craindre de faire preuve d'esprit offensif. Le Jura possède aussi une jeunesse, sollicitée certes par le souci de son avenir pratique, mais prête, si on sait lui montrer la voie, à stimuler son énergie et élever son cœur et ses idées, à défendre avec ferveur les valeurs d'ordre supérieur qu'un siècle de matérialisme satisfait, puis subitement désarmé, n'a pas réussi à étouffer dans son âme.

Les Neuvevillois ont vécu pendant des siècles sur un idéal restreint mais non sans mérite; ils élargissent aujourd'hui cet idéal et, pour l'atteindre, l'union étant la force, ils s'efforceront de tenir un rang toujours plus actif dans ce front jurassien, fragment lui-même de la grande unité linguistique romande. Le plan de leur histoire a changé, mais l'un vaut bien l'autre. Ils s'y voueront avec la même fermeté qu'ils ont mise à donner un caractère propre à leur cité.

## A travers La Neuveville

La **BLANCHE EGLISE** est le plus ancien monument de La Neuveville. Les documents mentionnent qu'en 866 déjà une chapelle romane s'élevait non loin du lac, témoin peut-être de l'existence d'un village sur les ruines duquel la ville aurait été édifiée, quatre siècles et demi plus tard. La chapelle primitive fut maintes fois agrandie et restaurée pour devenir finalement la noble église actuelle: prolongement de la nef au XIV<sup>m</sup>e siècle, construction de six chapelles latérales en 1458 dont les trois du nord, menaçant ruine, ont été démolies vers 1830. Le chœur n'étant pas dans l'axe de la nef, l'édifice est asymétrique, ce qui ajoute encore à son charme (pages 42 et 43). On remarque à l'intérieur et à l'extérieur de fort belles pierres tombales.

Des fresques, recouvertes de plâtre à la Réformation, ont été mises au jour au début du siècle. Les plus anciennes que l'on puisse identifier avec

certitude remontent au milieu du XIV<sup>me</sup> siècle. Elles ornent les parois et la voûte du chœur, ainsi que la partie droite de l'arc de triomphe (p. 44).

C'est à Henri d'Isny, Prince-Evêque de Bâle, qu'on doit le CHATEAU DU SCHLOSSBERG, érigé en 1283 (p. 46 et 47). Il appartient aujourd'hui en commun à l'Etat de Berne et à la municipalité de La Neuveville qui s'apprêtent à restaurer cette ancienne forteresse d'ailleurs relativement bien conservée. Une construction militaire n'offre point de richesses architecturales: c'est par la silhouette massive de ses vieux murs que le Schlossberg fait impression. Du haut de sa terrasse supérieure le regard embrasse la vieille Neuveville.

Les REMPARTS et les TOURS furent construits de 1312 à 1318, en même temps que la ville. Les maisons, dépourvues de fenêtres vers l'extérieur, formaient elles-mêmes un quadrilatère d'enceinte flanqué de huit tours dont six subsistent (p. 20). On sortait de la ville en direction du château par la tour Rouge et vers le lac par la tour de Rive qui demeurèrent les seules issues jusqu'à la construction de la Neuve Porte (sortie ouest), en 1626, démolie en 1844 lors de l'établissement de la route de Bienne. La TOUR CARRÉE, ou TOUR DES CLOCHES, est moins ancienne; ce monument de style gothique primitif, massif, aux proportions admirables, date du début du XVI<sup>me</sup> siècle (p. 22).

La cité s'enorgueillit à juste titre des RUES de la vieille ville, bien conservées, peu atteintes par la construction moderne, où rien ne jure, ou peu s'en faut. Point de riche architecture, car il n'y eut guère de demeures patriciennes ici. C'est la sobriété, la justesse des proportions, l'harmonie des formes, les fantaisies de l'alignement qui en font toute la beauté. Les hautes maisons, étroitement resserrées, toutes soudées en un bloc, sont modestes, à l'image des vigneron et des artisans qui les ont occupées de tout temps.

Le plan général est très simple: trois rues parallèles dirigées vers le lac; la principale, l'axe de la ville, est la rue du Marché. Cela s'explique si l'on sait que jusqu'au milieu du XIV<sup>me</sup> siècle, aucune grand'route ne longeait le lac et que tout le trafic se faisait par voie d'eau. Nulle part les rangées de maisons ne chevauchent sur deux rues; elles sont séparées par une étroite « ruelle », large de 1,50 m., qui servait d'égoût. Cette disposition à la façon burgonde contraste avec le plan général, d'inspiration germanique, mais il n'y a là rien d'étonnant, puisque le plan fut imposé par le Prince-Evêque, tandis que les constructions sont l'œuvre des habitants dont la langue fut toujours le français. On remarque que tout au long de son développement, la cité a subi l'influence de deux civilisations, la latine et la germanique; cela tient à la situation géographique et politique de la ville. Celle-ci porte des traces d'architecture bernoise, ainsi qu'en témoignent les arcades qui rétrécissent le bas de la rue Beauregard (p. 25).

Revenons à la RUE DU MARCHÉ, la plus large des trois, aux façades harmonieusement rénovées par un crépissage polychrome. Un ruisseau à ciel ouvert la parcourt dans toute sa longueur. Deux fontaines, dont les fûts sculptés et peints, de style renaissance allemande, portent des bannerets, ornent ses extrémités; elles ont été taillées en 1550 par l'architecte Laurent Perroud, le constructeur de la maison des Halles à Neuchâtel (p. 26 à 29). Si le ruisseau et les fontaines attestent une origine germanique, les façades, au contraire, s'inspirent souvent de la renaissance française. La rue s'ouvre, au nord, par la TOUR ROUGE, ou TOUR DE L'HORLOGE, recouverte d'une fresque figurant le lion héraldique tenant les armoiries de la ville (p. 21). A l'extrémité sud c'est la TOUR DE RIVE, qu'il faut admirer du côté du lac; le bas de la tour,

typiquement roman, date du XIV<sup>me</sup> siècle, à l'exception de la porte renaissance au millésime de 1660, tandis que le haut et les créneaux sont plus récents (p. 23).

On voit encore de fort belles MAISONS vigneronnes, presque intactes, avec portes cintrées, fenêtres à meneaux au premier étage et double fenêtre carrée au second (no 55 de la rue Beauregard, no 118, 119, 144 de la rue du Collège, no 232 et 233 de la rue du Faubourg). Dans deux des rues elles n'ont guère que 4,5 m. de façade et généralement 14,5 m. de profondeur, tandis qu'à la rue du Marché on les trouve souvent réunies par deux. La plupart des façades sont de la fin du XVI<sup>me</sup> ou du début du XVII<sup>me</sup> siècle : on lit sur les portes et les linteaux des fenêtres les dates de 1579, 1581, 1603, 1624, 1631 etc. Il faut admettre que les façades primitives étaient de bois et qu'après deux siècles d'existence leur reconstruction en pierre s'avéra nécessaire. En revanche les parties arrières de la plupart des maisons et les murs mitoyens sont du XIV<sup>me</sup> siècle. Il n'y a de sous-sol dans aucune bâtisse de la vieille ville, comme nulle part au bord des trois lacs dont le niveau était de 2,70 m. plus haut avant la correction des eaux du Jura. Au rez-de-chaussée, généralement pavé ou dallé, chantent toujours les pressoirs ; il y avait autrefois des écuries ; on y trouve maintenant les caves et les ateliers, ou les magasins. Les escaliers sont étroits, aussi est-ce par les pignons en surplomb, qui profilent sur le ciel leur silhouette si caractéristique, que l'on hisse, de l'extérieur, les sarments au galetas (p. 25).

Dès le XV<sup>me</sup> ou le XVI<sup>me</sup> siècle on construisit également des maisons seigneuriales, telle la MAISON DE GLÉRESSE à la belle porte renaissance (p. 35) ; les salles en étaient luxueusement meublées (p. 33). On doit à la même famille la riche MAISON DU FORNEL, à Chavannes, dont on admire la charmante tourelle d'angle et les encadrements de fenêtres gothiques (p. 25).

L'imposante MAISON DE BERNE, autrefois maison de Bellelay, est vieille de trois siècles (p. 40). Au-dessus de la porte d'entrée se dessinent les très belles armoiries de l'abbaye de Bellelay sculptées dans la pierre jaune de Neuchâtel (p. 45). Les abbés, qui ne dédaignaient point le vin, y avaient leurs pressoirs et leur cave. L'une des grandes futailles porte encore l'inscription : « Mangez et bevez avec sobriété, Louanges en tout tens à Dieu rendes ».

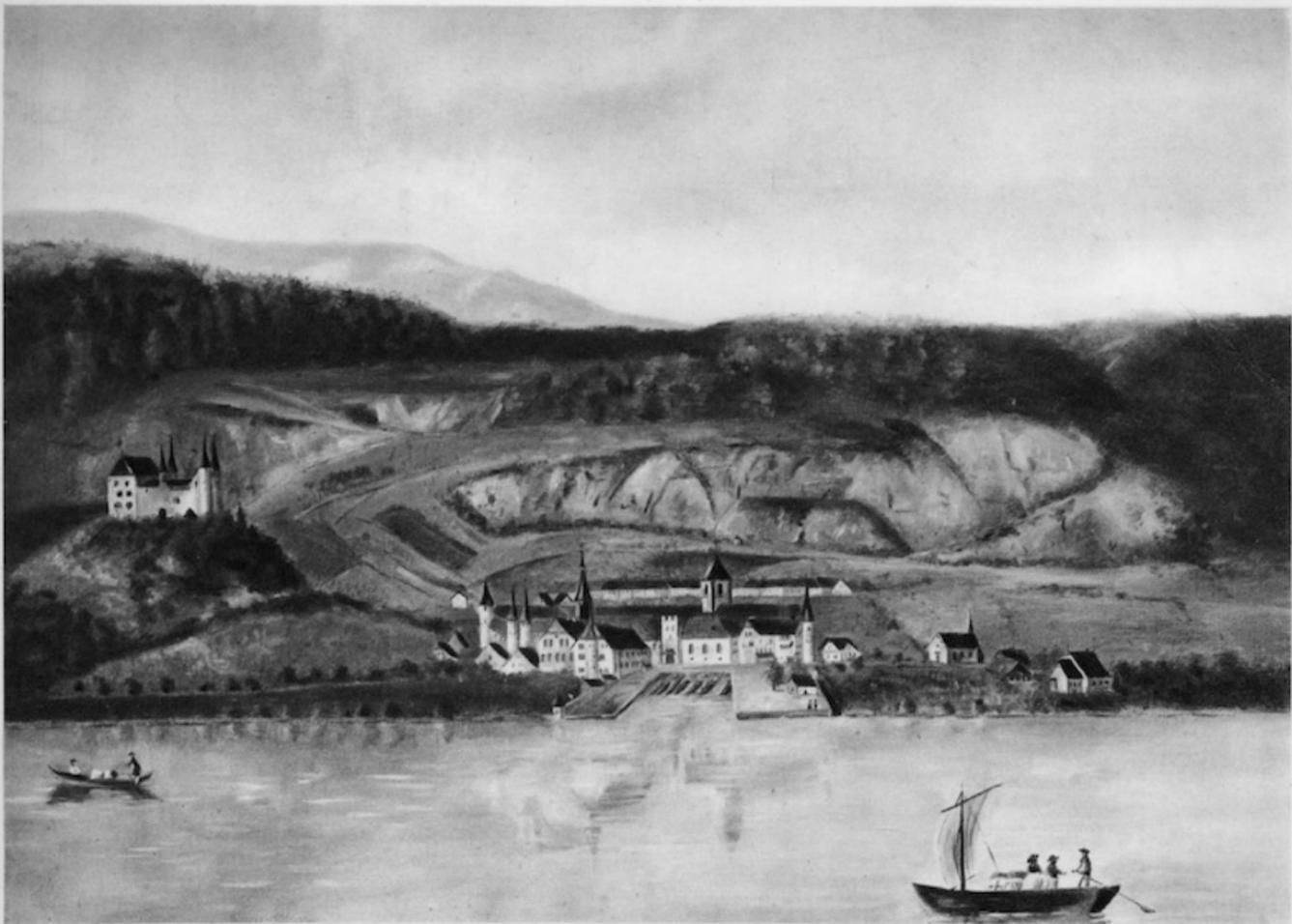
La construction de l'HOTEL DE VILLE remonte à la fondation de la ville. Il faut louer ici l'élégance de la façade gothique, le dessin exact des fenêtres à meneaux (p. 30). A l'intérieur, la grande salle gothique, richement boisée et meublée, est ornée d'une fresque et de vitraux ; les écussons des principaux bourgeois occupent l'embrasure des fenêtres (p. 32). On y voit le poêle renaissance que maître Landolt construisit en 1725 en échange des droits bourgeoisiaux (p. 36), ainsi qu'une admirable pendule de 1734 (p. 34).

Le « secret », ou local des archives de la Bourgeoisie, recèle d'incalculables richesses, notamment 13 incunables, généralement bien conservées, dont le rarissime « Psalterium » de Beromünster datant de 1471.

Le MUSÉE, trop modestement aménagé, renferme des objets lacustres et les vieilles bannières de la ville de 1395. On y trouve en outre les célèbres canons et bombards de Morat, butin enlevé au Téméraire, en 1476, par les quatre-vingt-dix combattants neuvevillois. Les canons, bien conservés, excitèrent la convoitise de Napoléon et de nombreux musées. Les Neuvevillois, jaloux de ces trophées, n'ont jamais consenti à s'en séparer ; une copie de l'un d'eux figure au Musée d'artillerie de Paris (p. 31).



La Neuveville avec le château du Schlossberg et l'île de Saint-Pierre.



La Neuveville en 1760.



Vue aérienne montrant la disposition de la vieille ville en forme de clef.



Tours des remparts.



Tour Rouge ou Tour de l'Horloge.



Tour des Cloches, ou Tour Carrée.



Tour de Rive.



Rue du Faubourg.



Rue Beauregard.



Fontaine à la rue du Marché.



Fontaine et maison de la Confrérie des Vignerons.



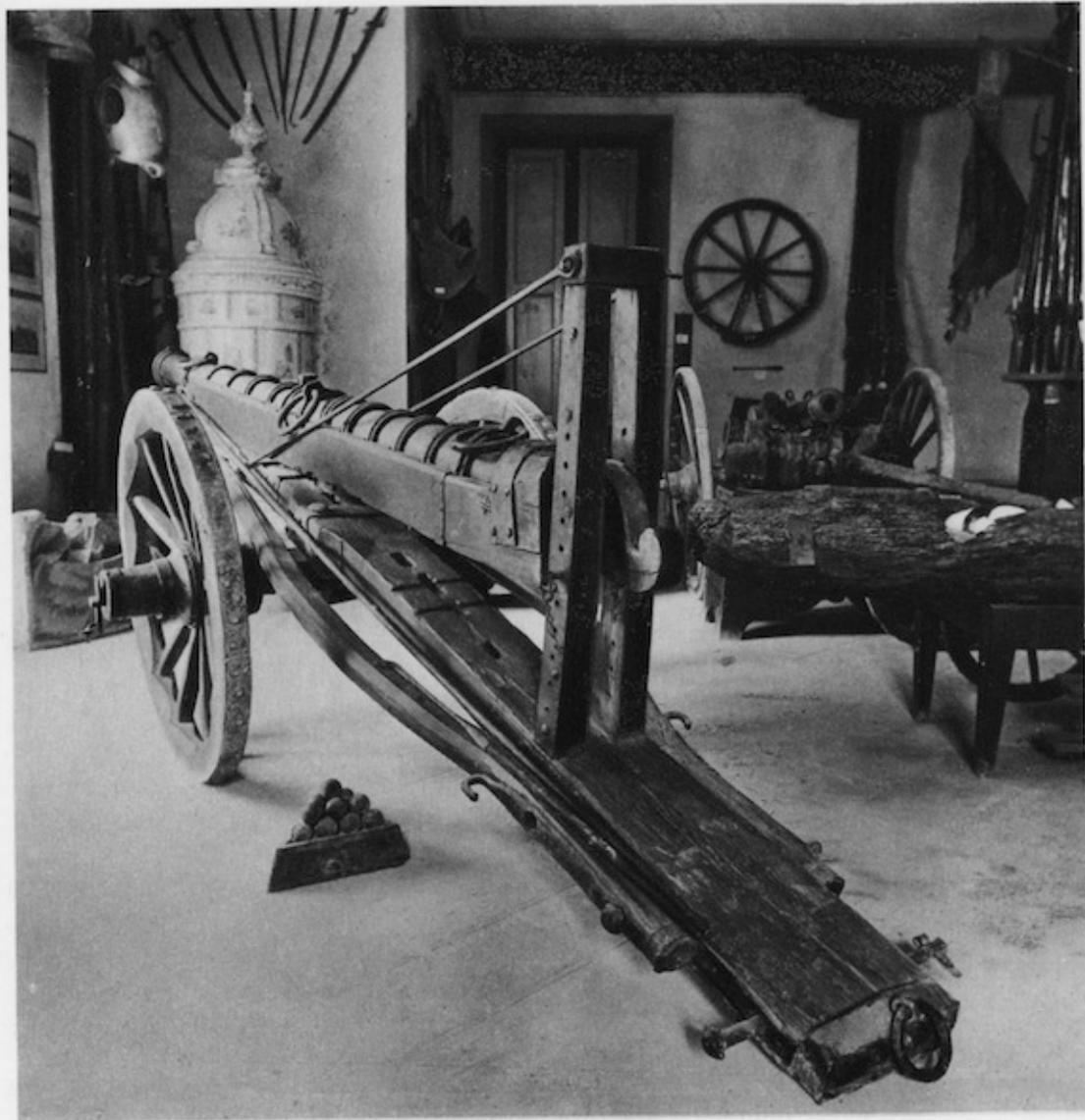
Détail de fontaine.



Détail de fontaine.



Façade gothique de l'Hôtel de Ville.



Musée et canon bourguignon.



Salle gothique de l'Hôtel de Ville.



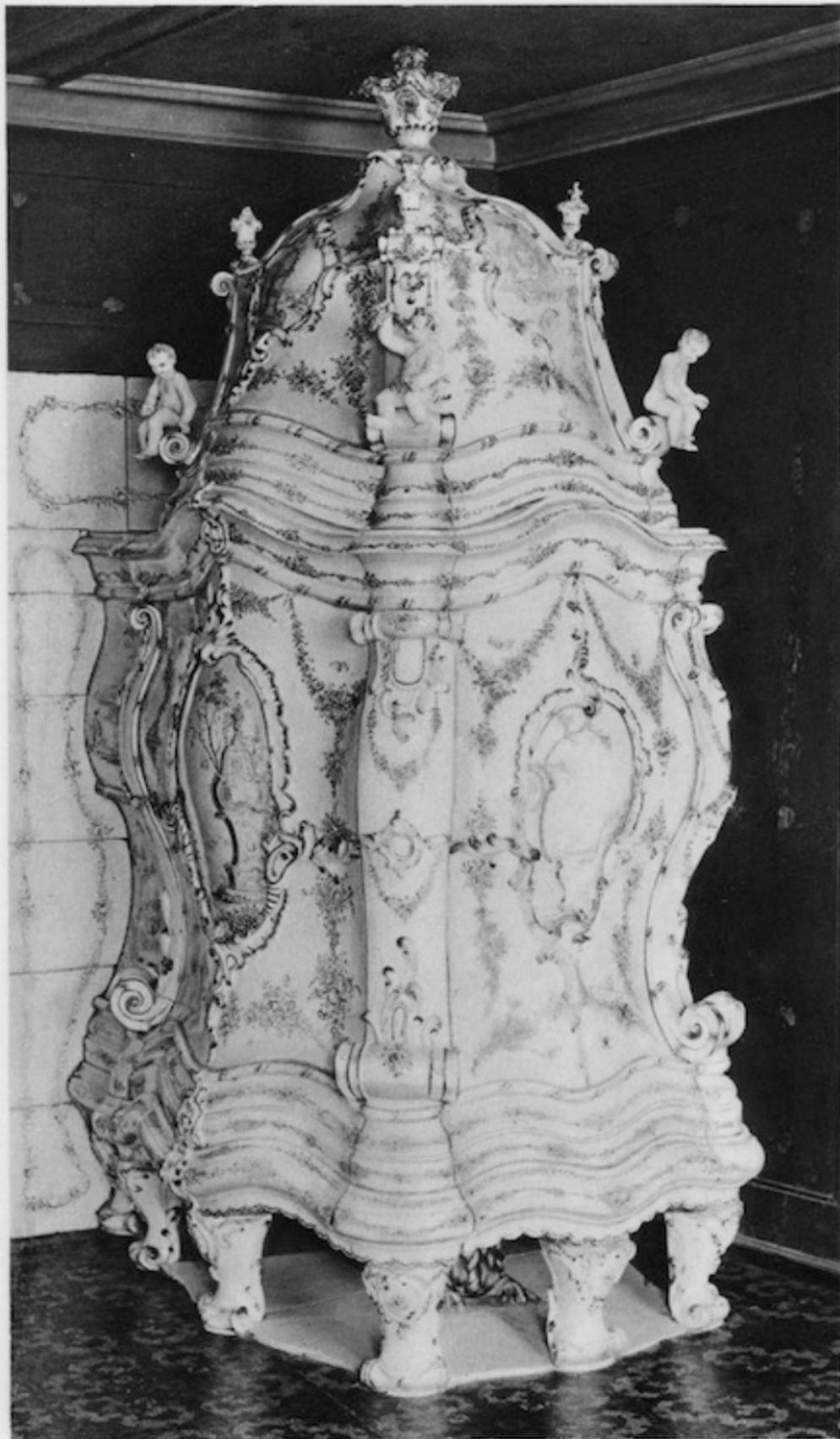
Salle de la maison de Gléresse.



Pendule de 1734 (Hôtel de Ville).



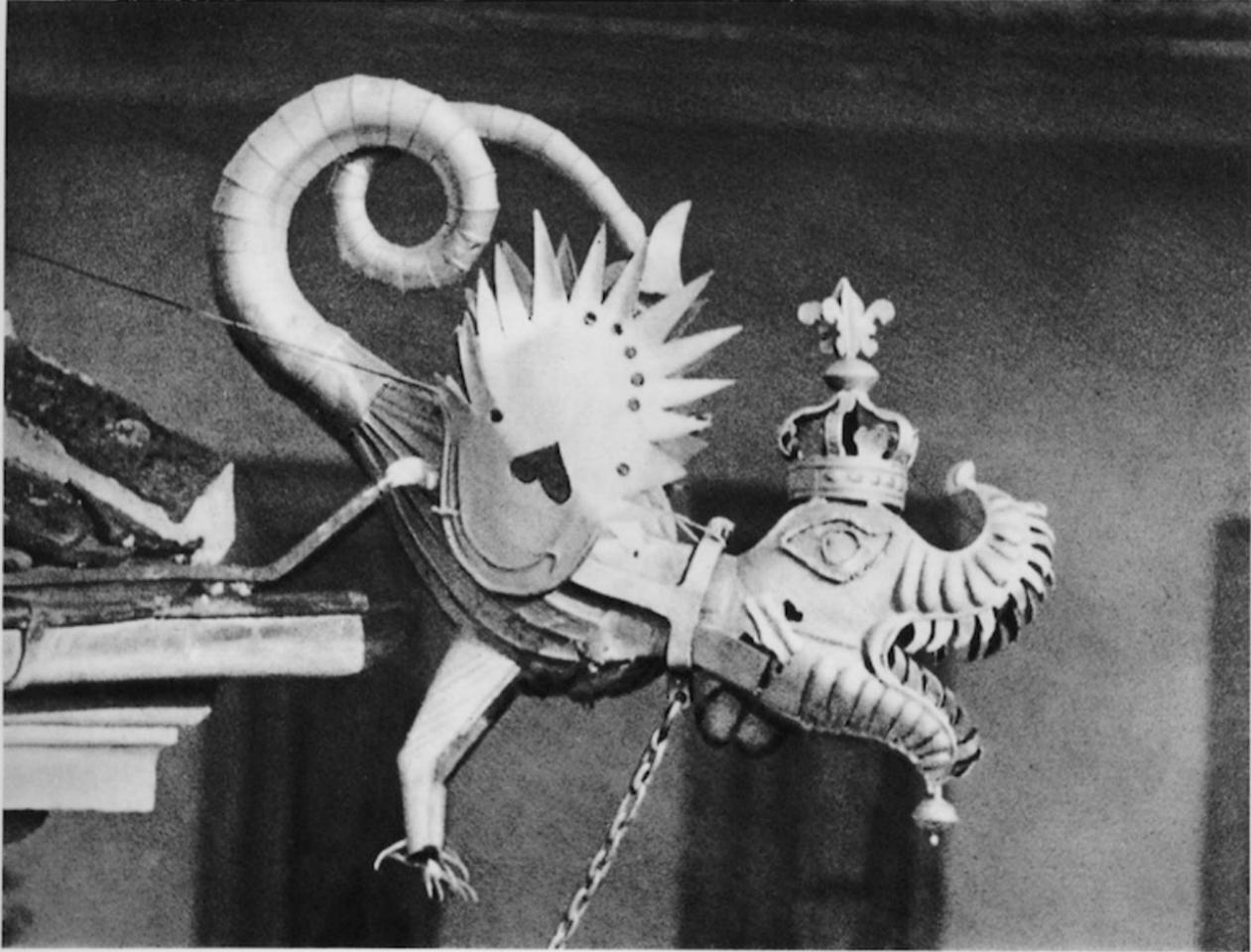
Entrée de la maison de Gléresse.



Poêle Landolt.



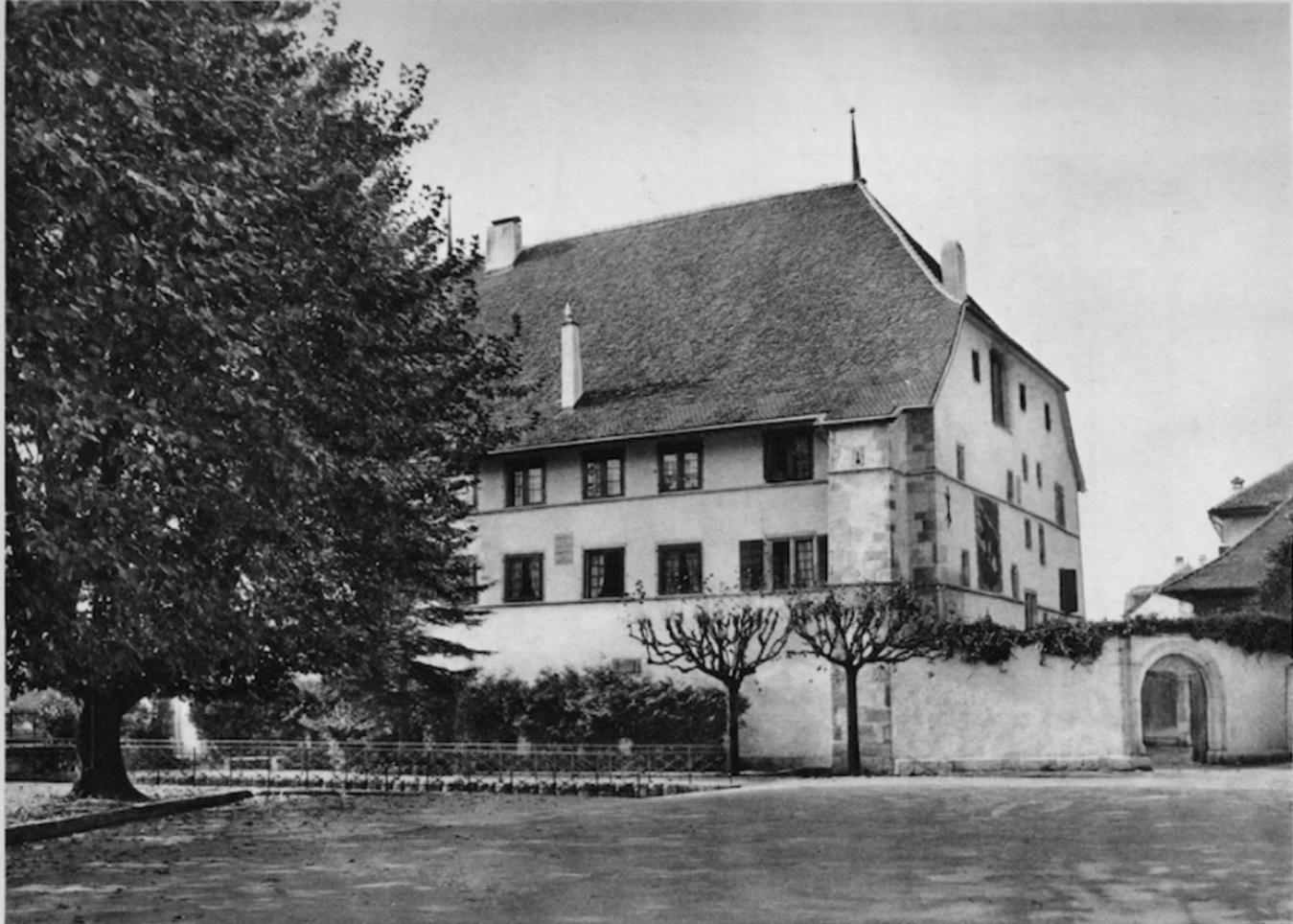
Poêle Landolt de 1725 (Hôtel de Ville).



Gargouille de la maison des Dragons.



Le « tourniquet » devant l'Hôtel de Ville, aboli en 1793.



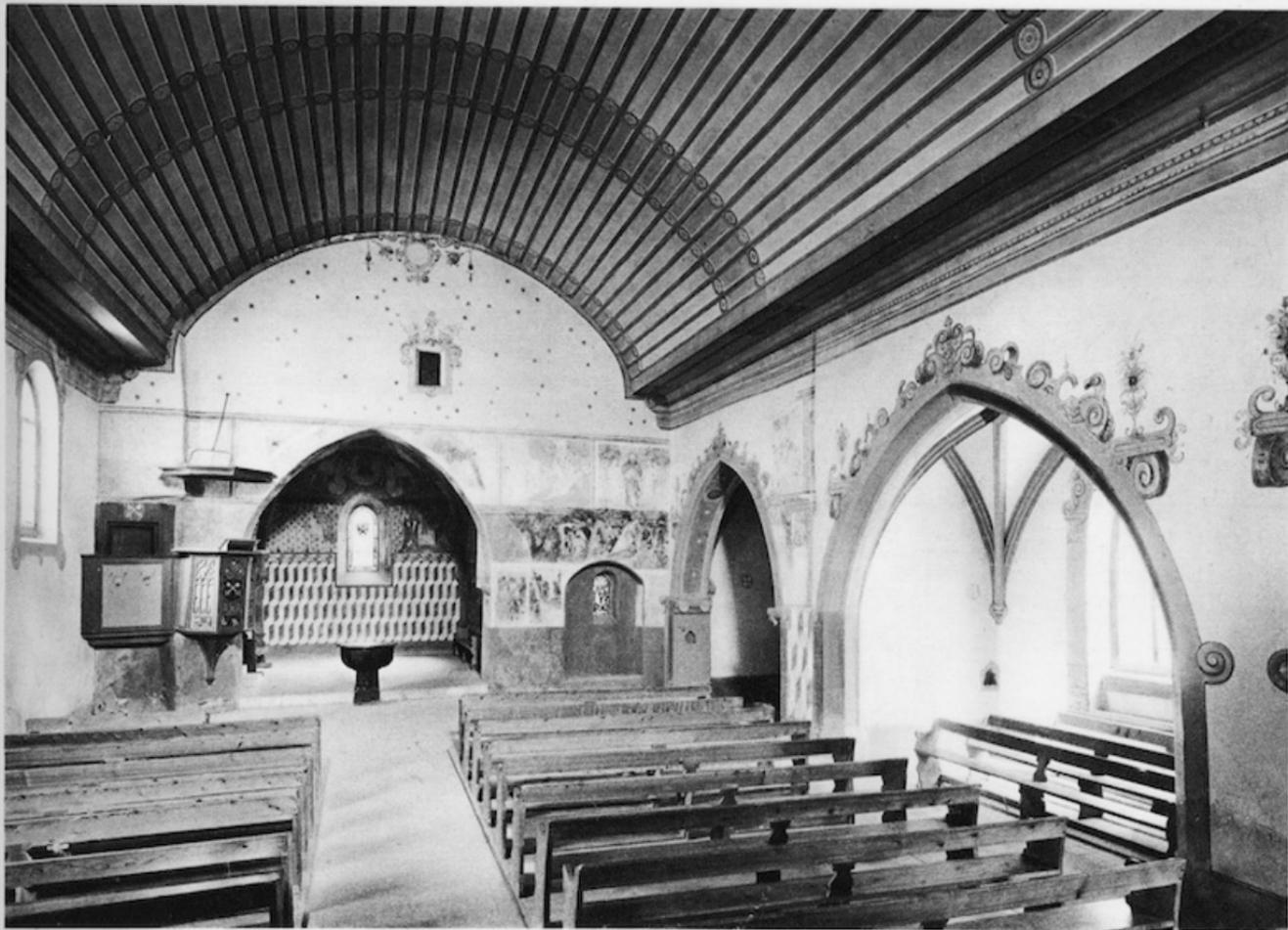
Maison de Berne, anciennement de Bellelay.



Le Fornel, à Chavannes.



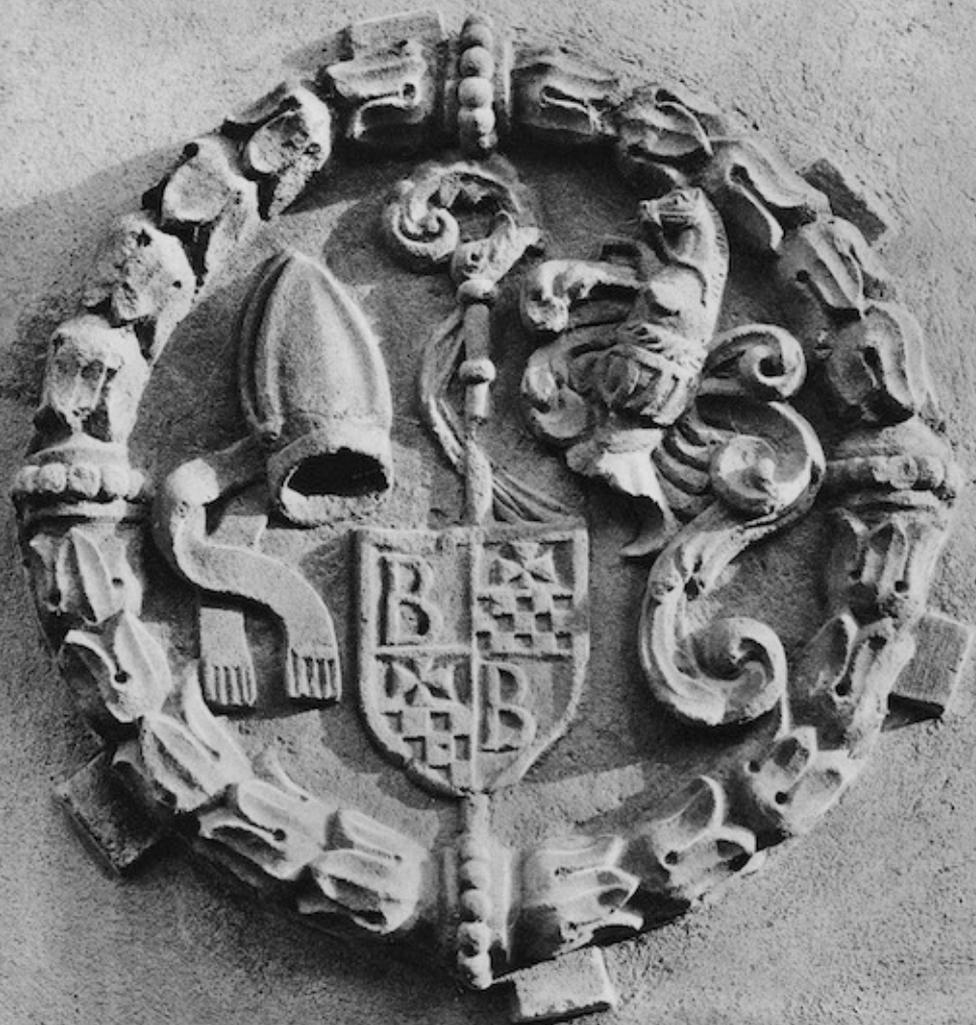
La Blanche Eglise.



Intérieur de la Blanche Église.



Fresques de la Blanche Eglise.



Armoiries de Bellelay, au-dessus de la porte d'entrée de la maison de Berne.



Le Schlossberg vu du sud.



Le Schlossberg vu du nord.



Le haut lac. La Neuveville, Le Landeron, Jolimont.